

**Avis d'impôt établi en 2020**

N° fiscal : 14 60 986 363 060

**Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019**

Feuillet n° : 1 / 3

Déclarant 1 - Nom de naissance : BOUILLOU

Déclarant 2 - Nom de naissance : DUCASSOU

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires		enfants mariés	personnes recueillies handicapées
		M	1		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS	
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés		
2				4,00	
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>					
<b>Détail des revenus</b>					
Salaires.....		Déclar. 1 39676	Déclar. 2 268		Total
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3968	-	268		
Déduction minimale.....			0		
Salaires, pensions, rentes nets.....	35708		3963	35708	
BIC professionnels déclarés.....			3963		
BIC pro. hors quotient imposables <sup>5</sup> .....					
BIC pro. imposables du foyer, hors quotient.....				3963	
<b>Revenus perçus par le foyer fiscal</b>					
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....				41	41
Revenus de capitaux mobiliers imposables <sup>7</sup> .....					3360
Revenus fonciers nets <sup>9</sup> .....					
<b>Revenu brut global</b> .....				43072	
CSG déductible.....				- 231	
<b>Revenu imposable</b> .....				42841	
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>					362
Décote.....					- 362
<b>REDUCTIONS D'IMPOT<sup>15</sup></b>					
Dons : personnes en difficulté.....		Montant déclaré 420	Montant retenu 420	Montant réduction 0	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	3		3		
Montant de la réduction d'impôt.....				0	
<b>Total des réductions d'impôt<sup>20</sup></b> .....				-	0
<b>Impôt total avant crédits d'impôt</b> .....				0	
<b>CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS</b>					
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....		Montant déclaré 5	Montant retenu 5		
Cotisations syndicales.....		216	216	-	5
Montant du crédit d'impôt calculé.....					- 143
<b>IMPOT NET</b>					
Total de l'impôt sur le revenu net.....					- 148
<b>LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE</b>					

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R° 190-1 et R° 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R° 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

&gt;&gt;&gt; Suite de votre avis

## PRELEVEMENTS SOCIAUX

## Détail des revenus

	CSG - CRDS	PREL SOL	
Revenus fonciers nets <sup>45</sup> .....	3360	3360	
BASE IMPOSABLE.....	3360	3360	
Taux de l'imposition .....	9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....	326	252	
<b>Total des prélèvements sociaux nets.....</b>		<b>578</b>	

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine <sup>49</sup> pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2020.....

228

## CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :

## IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2019 dû <sup>53</sup>: - 148

## PRELEVEMENTS SOCIAUX

	CSG-CRDS	PSOL	
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus <sup>53</sup> : 326	326	252	
Acomptes prélevés en 2019 sur votre compte bancaire : - 361	- 361	- 279	
Prélèvements sociaux à 17,2% nets : - 35	- 35	- 27	

Solde des prélèvements sociaux 2019 <sup>53</sup>: - 62

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

210

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence <sup>25</sup>: 42841

## Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible <sup>19</sup> 41

## PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :

Plafond total de 2018.....

Déclar. 1  
15562Déclar. 2  
13912

Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....

3862

3302

Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....

+ 3923

+ 3358

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

+ 3973

+ 3973

Plafond calculé sur les revenus de 2019.....

+ 4052

+ 3481

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

>>> Suite de votre avis

Plafond pour les cotisations versées en 2020.....

= 15810

= 14114

**PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020**

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401](http://impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401)